Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260421-CM210420269-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 8 avril 2026
Date de publication : 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-et-un avril, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VÉLY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Pascale AUDOIN – Nathalie BELLOCHE – Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN –Claude LE QUELLENEC – André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VÉLY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Charlotte RODRIGUEZ à Laure SIMON
- Franck BLANDEAU à Stéphane RIO
- Mélanie BIDAULT à Christelle HENOFF
- Vincent LE HUITOUX à Jérôme ROUILLON

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

- Martine DI GUGLIELMO
-

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 27 voix pour et 1 abstention.

AUTORISATION DE PROGRAMME CONSTRUCTION DE LA MAIRIE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260421-CM210420269-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME CONSTRUCTION DE LA MAIRIE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP). Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Il est prévu qu'une délibération annuelle relative aux autorisations de programme soit présentée à l'approbation du conseil municipal à l'adoption du budget. Cette délibération présente d'une part un état des autorisations de programme en cours et leurs éventuels besoins de révisions et d'autre part la création de nouvelles autorisations de programme et les opérations y afférentes. Lors d'un précédent budget primitif, il avait été décidé la création d'une opération d'investissement n°27 : construction d'une mairie et aménagement de ses espaces publics. Au regard du montant estimatif de cette opération, opération qui se déclinera sur plusieurs exercices budgétaires, il a été nécessaire de la gérer en autorisation de programme. Pour le budget primitif 2026, cette autorisation de programme « construction d'une nouvelle mairie et aménagement de ses espaces publics » nécessite d'être actualisée afin de prendre en compte les honoraires de maitrise d'œuvre de l'équipe d'architectes désignée et l'actualisation de l'estimation du programme de travaux.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des mouvements financiers afférents à la révision de cette autorisation de programme :

AP votée	Révision	AP actualisée	CP 2024 antérieur	CP 2025 antérieur	CP 2026	CP 2027	CP 2028
4 800 000 €	1 528 196.81 €	6 328 196.81€	160 537.20 €	209 999.61 €	1 000 000 €	3 000 000€	1 957 660 €

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'actualiser une autorisation de programme relative à l'opération de construction de la mairie et d'aménagement des espaces publics pour un montant total de 6 328 196,81 €.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

Fabrice VELY